

Avis des Droits d'accise

Mars 2004

CALENDRIERS DE PRODUCTION DES DECLARATIONS K50 ET DES PAIEMENTS POUR 2004

Le présent avis contient les calendriers de production des déclarations K50 et des paiements des droits d'accise pour les brasseurs qui sont munis de licence en application de la *Loi sur l'accise*. Il renferme également les calendriers de production des déclarations et des paiements pour toutes les autres personnes qui sont titulaires de licence ou d'agrément en application de la *Loi de 2001 sur l'accise*, lorsque leurs mois d'exercice correspondent aux mois civils. L'information résumée ci-jointe repose sur les dispositions actuelles de la *Loi sur l'accise* et des règlements connexes, ainsi que de la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Le *Calendrier des paiements* et le *Calendrier de production des déclarations K50 pour les brasseurs* visent toute l'année civile 2004 et le premier trimestre de l'année civile 2005. Également, des calendriers de production de déclarations et des paiements, établis selon les mois civils et couvrant la même période, sont publiés pour les personnes qui sont titulaires de licence de spiritueux, de vin ou de tabac ou d'agrément de commerçant de tabac ou d'utilisateur en application de la *Loi de 2001 sur l'accise*. Étant donné que de nombreux titulaires de licence ou d'agrément en application de la *Loi de 2001 sur l'accise* produisent leurs productions et leurs paiements selon des calendriers de production fondés sur des mois d'exercice approuvés, une note à la fin des calendriers explique que ces titulaires de licence ou d'agrément dont les mois d'exercice ne correspondent pas aux mois civils peuvent communiquer avec leur bureau régional des Droits d'accise pour obtenir de l'information sur leurs échéanciers particuliers.

Le présent avis ne remplace pas les dispositions qui se trouvent dans la *Loi sur l'accise* et les règlements connexes ni dans la *Loi de 2001 sur l'accise*. Il vous est fourni seulement à titre de référence. Comme il ne traite peut-être pas de toutes vos activités particulières, vous pouvez consulter la loi pertinente ou les règlements connexes, ou communiquer avec un des bureaux régionaux des Droits d'accise pour obtenir plus de renseignements.

Remarque : Dans cet avis, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

The English version of this notice is entitled *K50
Production Reports and Payment Schedules for 2004*.

Canada

Droits d'accise
Calendrier de paiements pour les BRASSEURS
2004

Mois	Période		Date d'échéance
	Début	Fin	
Janvier	1 jan. 2004	31 jan. 2004	26 fév. 2004
Février	1 fév. 2004	29 fév. 2004	30 mars 2004
Mars	1 mars 2004	28 mars 2004	30 mars 2004
Avril	29 mars 2004	30 avril 2004	28 mai 2004
Mai	1 mai 2004	31 mai 2004	29 juin 2004
Juin	1 juin 2004	30 juin 2004	29 juil. 2004
Juillet	1 juil. 2004	31 juil. 2004	30 août 2004
Août	1 août 2004	31 août 2004	29 sept. 2004
Septembre	1 sept. 2004	30 sept. 2004	28 oct. 2004
Octobre	1 oct. 2004	31 oct. 2004	29 nov. 2004
Novembre	1 nov. 2004	30 nov. 2004	30 déc. 2004
Décembre	1 déc. 2004	31 déc. 2004	28 jan. 2005

Calendrier de paiements pour les BRASSEURS
2005

Janvier	1 jan. 2005	31 jan. 2005	25 fév. 2005
Février	1 fév. 2005	28 fév. 2005	30 mars 2005
Mars	1 mars 2005	28 mars 2005	30 mars 2005

Droits d'accise
Calendrier de production des déclarations K-50
pour les brasseurs
2004

Mois	Échéance
Janvier	13 février 2004
Février	12 mars 2004
Mars	16 avril 2004
Avril	14 mai 2004
Mai	14 juin 2004
Juin	15 juillet 2004
Juillet	16 août 2004
Août	15 septembre 2004
Septembre	15 octobre 2004
Octobre	15 novembre 2004
Novembre	14 décembre 2004
Décembre	14 janvier 2005

Droits d'accise Calendrier de
production des déclarations K-50
2005

Janvier	14 février 2005
Février	14 mars 2005
Mars	14 avril 2005

Droits d'accise
Calendrier de déclarations et de paiements pour 2004

Loi de 2001 sur l'accise

(si le mois d'exercice est le même que le mois civil)

Mois	Période		Date d'échéance
	Début	Fin	
Janvier	1 jan. 2004	31 jan. 2004	1 mars 2004
Février	1 fév. 2004	29 fév. 2004	31 mars 2004
Mars	1 mars 2004	31 mars 2004	30 avril 2004
Avril	1 avril 2004	30 avril 2004	31 mai 2004
Mai	1 mai 2004	31 mai 2004	30 juin 2004
Juin	1 juin 2004	30 juin 2004	3 août 2004
Juillet	1 juil. 2004	31 juil 2004	31 août 2004
Août	1 août 2004	31 août 2004	30 sept. 2004
Septembre	1 sept. 2004	30 sept. 2004	1 nov. 2004
Octobre	1 oct. 2004	31 oct. 2004	30 nov. 2004
Novembre	1 nov. 2004	30 nov. 2004	31 déc. 2004
Décembre	1 déc 2004	31 déc. 2004	31 jan. 2005

Droits d'accise
Calendrier de déclarations et de paiements pour 2005

Loi de 2001 sur l'accise

(si le mois d'exercice est le même que le mois civil)

Mois	Période		Date d'échéance
	Début	Fin	
Janvier	1 jan. 2005	31 jan. 2005	28 fév. 2005
Février	1 fév. 2005	28 fév. 2005	31 mars 2005
Mars	1 mars 2005	31 mars 2005	2 mai 2005

Les dates indiquées s'appliquent seulement aux titulaires de licence et d'agrément dont les mois d'exercice correspondent aux mois civils. Tous les autres titulaires de licence ou d'agrément doivent vérifier les dates de production et de versements en communiquant avec leur bureau régional des Droits d'accise.